

## **Compte-rendu/Procès-verbal : Séance du conseil municipal du 4 avril 2014**

Du 31 mars 2014, date de la convocation du conseil municipal, adressée individuellement à chacun des membres pour la réunion ordinaire qui aura lieu le Vendredi 4 avril, à 20h30.

L'an deux mil quatorze, le Vendredi 4 avril à 20h30, le conseil municipal de la Commune de La Gravelle, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la Mairie. L'ordre du jour de la séance est annexé au présent registre.

**Présents** : Mme BEUFILS Laurence, M. BODIN Thierry, M. BROSSARD Kévin, M. CHRETIEN Hervé, M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, M. GERAULT Marc, M. LEMESLE Matthieu, Mme LOUTELLIER Emilie, M. LOUVEL Frédéric, Mme MORICE Claire, M. PERCHARD Nicolas, M. PIEAU Christian, Mme SACAZE Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)**: néant

**Secrétaire de séance** : a été élu Monsieur LOUVEL Frédéric

**Pouvoir de vote** :

---

### **Partie 1 : sujets soumis à délibération**

#### **Election du Maire** : (2014-04-01)

M. PIEAU Christian, le plus âgé des conseillers, prend la présidence de séance pour cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-7 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner M. LOUVEL Frédéric pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observations, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

#### **Ont obtenu** :

- Monsieur DEULOFEU Nicolas : 13 voix

Monsieur DEULOFEU Nicolas ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

#### **Création poste adjoints au maire** : (2014-04-02)

M. DEULOFEU ayant été proclamé maire, ce dernier prend la présidence de la séance du conseil maintenant.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention »

- D'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

#### **Election des adjoints (2014-04-03)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-7 ;

M. le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

• **Election du premier adjoint :**

Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7
- Ont obtenu :

- Monsieur FOUCHER Emilien : 13 voix.

Monsieur FOUCHER Emilien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

• **Election du deuxième adjoint :**

Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7
- Ont obtenu :

- Monsieur GEFFRARD Joseph : 12 voix

Monsieur GEFFRARD Joseph ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

• **Election du troisième adjoint :**

Chaque conseiller municipal, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7
- Ont obtenu :

- Madame MORICE Claire : 13 voix

Madame MORICE Claire ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

**Délégués communautaires (2014-04-04)**

Monsieur le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2000 – p 1985 du 26 décembre 2000 portant transformation du district du Pays de Loiron en Communauté de Communes ;

Considérant l'article 33, titre V, chapitre 1<sup>er</sup>, section 3 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ;

Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a nommé les conseillers communautaires représentant la Commune de La Gravelle :

- Délégué titulaire : Monsieur DEULOFEU Nicolas, Maire
- Délégué suppléant : Monsieur FOUCHER Emilien, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

**Délibération fixant le montant des indemnités de fonction maire et adjoints (2014-04-05)**

Le conseil municipal de la Commune de La Gravelle,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe le taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Décide suite à un vote à main levée, « par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention » :

- **Article 1<sup>er</sup>** :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : **31 %**
- 1<sup>er</sup> adjoint : **8,25 %**
- 2<sup>ème</sup> adjoint : **8,25 %**
- 3<sup>ème</sup> adjoint : **8,25 %**

- **Article 2** :

Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 2 avril 2008.

- **Article 3** : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

- **Article 4** : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

#### **Désignation délégués au Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon (2014-04-06)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Commune auprès du Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière Oudon,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, a désigné :

- Délégué titulaire : Mme MORICE Claire
- Délégué suppléant : M. BROSSARD Kévin

#### **Désignation délégués au S.I.A.E.P du Centre Ouest Mayennais (2014-04-07)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Centre Ouest Mayennais,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, a désigné :

- Délégué titulaire : Mme MORICE Claire

Délégué suppléant : M. DEULOFEU Nicolas

#### **Désignation délégués à la Commission Locale de l'Energie (SDEGM) (2014-04-08)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Commune auprès de la Commission Locale de l'Energie,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, a désigné :

- Délégué titulaire : M. DEULOFEU Nicolas
- Délégué suppléant : M. CHRETIEN Hervé

#### **Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (2014-04-09)**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 123-4 à L 123-9 et r. 123-7 à R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L 123-6 et r 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus,

Décide que le nombre des membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 8 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des 8 membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, a élu les membres ci-dessous énumérés, membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme SACAZE Catherine, M. LOUVEL Frédéric, Mme BEAUFILS Laurence, M. GERAULT Marc, M. LEMESLE Matthieu, M. PIEAU Christian, M. FOUCHER Emilien, M. PERCHARD Nicolas.

#### **Désignation délégué au Comité de Jumelage du Pays de Loiron (2014-04-10)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué de la Commune auprès du Comité de Jumelage du Pays de Loiron,

A l'unanimité des membres présents, a désigné :

M. GERAULT Marc, délégué de la Commune au Comité de Jumelage du Pays de Loiron.

#### **Désignation délégués locaux (élus) au CNAS (2014-04-11)**

Le conseil municipal,

Considérant les statuts du CNAS, qui prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil nationale,

Le délégué représentant les agents est élu parmi les agents de la collectivité, le représentant des élus est désigné par délibération du conseil municipal.

Désigne M. BROSSARD Kévin comme délégué représentant les élus auprès du C.N.A.S

#### **Désignation correspondant défense (2014-04-12)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un correspondant « défense »,

- Désigne Monsieur DEULOFEU Nicolas, correspondant « défense » de la Commune.

#### **Désignation correspondant sécurité routière (2014-04-13)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un correspondant « sécurité routière »,

- Désigne Monsieur DEULOFEU Nicolas, correspondant « sécurité routière » de la Commune.

#### **Création commissions communales (2014-04-14)**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

a créé les commissions communales ci-dessous énumérées, composé d'élus municipaux :

- « **Vie locale** » M. DEULOFEU Nicolas, M. LOUVEL Frédéric, M. BODIN Thierry, M. PERCHARD Nicolas, Mme LOUTELLIER Emilie, M. LEMESLE Matthieu, M. GERAULT Marc, M. GEFFRARD Joseph.
- « **Enfance, Jeunesse, Scolarité** » : M. DEULOFEU Nicolas, M. LEMESLE Matthieu, Mme LOUTELLIER Emilie, M. BROSSARD Kévin, Mme SACAZE Catherine, M. FOUCHER Emilien.

- « **Finances** » : M. DEULOFEU Nicolas, M. BROSSARD Kévin, M. PERCHARD Nicolas, M. BODIN Thierry, Mme SACAZE Catherine, M. PIEAU Christian, M. LOUVEL Frédéric.
- « **Urbanisme, voirie, bâtiments** » : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, M. PERCHARD Nicolas, M. CHRETIEN Hervé, Mme BEAUFILS Laurence, Mme MORICE Claire.
- « **Bulletin municipal** » : M. DEULOFEU Nicolas, Mme SACAZE Catherine, M. BROSSARD Kévin, M. LEMESLE Matthieu, Mme LOUTELLIER Emilie.
- « **Révision liste électorale** » : M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, M. GEFFRARD Joseph, Mme MORICE Claire.
- « **Projets** » : M. DEULOFEU Nicolas, M. LOUVEL Frédéric, M. BROSSARD Kévin, M. PERCHARD Nicolas, Mme SACAZE Catherine, M. CHRETIEN Hervé, Mme MORICE Claire.

## **Partie 2 : sujets sans délibération**

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 avril 2014 à 20h30.

Il est décidé que les réunions de conseil auront lieu le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h45 .

### **Rappel des délibérations :**

**2014-04-01 : Election du maire**

**2014-04-02 : Création poste d'adjoint au maire**

**2014-04-03 : Election des adjoints**

**2014-04-04 : Délégués communautaires**

**2014-04-05 : Indemnité maire et adjoints**

**2014-04-06 : Désignation délégués au Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière Oudon**

**2014-04-07 : Désignation délégués au S.I.A.E.P du Centre Ouest Mayennais**

**2014-04-08 : Désignation délégués à la Commission Locale de l'Energie (SDEGM)**

**2014-04-09 : Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale**

**2014-04-10 : Désignation délégué au Comité de Jumelage du Pays de Loiron**

**2014-04-11 : Désignation délégués locaux (élus) au CNAS**

**2014-04-12 : Désignation correspondant défense**

**2014-04-13 : Désignation correspondant sécurité routière**

**2014-04-14 : Création commissions communales**

Signatures :

DEULOFEU Nicolas	FOUCHER Emilien	GEFFRARD Joseph
MORICE Claire	LOUVEL Frédéric	BODIN Thierry
LEMESLE Matthieu	BROSSARD Kévin	GERAULT Marc
PERCHARD Nicolas	SACAZE Catherine	LOUTELLIER Emilie
BEAUFILS Laurence	CHRETIEN Hervé	PIEAU Christian